

**L'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève à le plaisir de vous inviter à la présentation par**

## **Dr. Annyssa BELLAL**

Research Fellow à l'Académie et dès janvier 2012 Lecturer au Irish Center for Human Rights à l'Université Nationale d'Irlande, Galway. Son parcours académique et professionnel l'a amenée à séjourner aux universités de New York, Lyon et Grenoble, ainsi qu'à exercer comme conseillère juridique au Comité International de la Croix Rouge et au DFAE.

De sa récente publication

*Immunités et violations graves des droits humains*

&

## **Dr. Christophe GOLAY**

Research Fellow à l'Académie. Il enseigne à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement à Genève et dans plusieurs Universités. De 2001 à 2008, il a été le conseiller juridique du premier Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

De sa récente publication

*Droit à l'alimentation et accès à la justice*

**Jeudi 22 décembre 2011 à 12h**

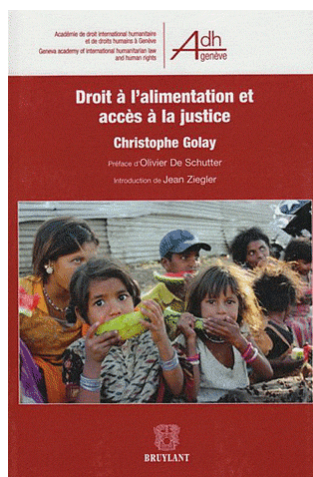
**Villa Moynier – Rue de Lausanne 120b – Genève**

**La présentation aura lieu en français et sera suivie d'une réception**

**Remarques introductives et modération par**

**Professeur Andrew Clapham**

Professeur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement,  
Directeur de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève



## ***Droit à l'alimentation et accès à la justice.*** *Ouvrage de Dr. Christophe Golay*

Un vrai droit doit-il pouvoir être invoqué en justice ? Christophe Golay s'inspire de cette question millénaire pour démontrer que le droit à l'alimentation est non seulement un droit fondamental, mais qu'il est également justiciable.

Dans cet ouvrage pionnier, Christophe Golay décrit l'évolution de la protection du droit à l'alimentation depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il démontre ensuite comment il est devenu possible de garantir l'accès à la justice pour les victimes de violations de ce droit fondamental.

Dans la première partie de cet ouvrage, Christophe Golay démontre que les arguments qui ont toujours été présentés contre la justiciabilité du droit à l'alimentation sont aujourd'hui dépassés. Dans la deuxième partie, il démontre qu'il est possible d'avoir accès à la justice en cas de violations du droit à l'alimentation si ce droit est consacré, invocable et reconnu comme étant justiciable dans un système juridique donné. Ces trois conditions étant réunies en Inde, en Afrique du sud, en Argentine, en Colombie, en Suisse et sur les continents africain et américain, des millions de victimes de violations du droit à l'alimentation ont déjà eu accès à la justice.

## ***Immunités et violations graves des droits humains. Vers une évolution de l'ordre juridique international?*** *Ouvrage de Dr. Annyssa Bellal*

Il existe en droit international, comme dans beaucoup de systèmes juridiques nationaux, une règle empêchant les tribunaux d'exercer leur compétence à l'égard de certaines personnes ou entités. Dans l'ordre juridique international, la règle de l'immunité de juridiction des États et de ses organes est justifiée de diverses manières, notamment pour garantir le principe de la souveraineté des États ou pour permettre aux plus hauts dirigeants d'exercer leurs fonctions. Mais lorsqu'elle se mesure à des cas de violations graves des droits humains, le maintien de l'immunité de juridiction est fortement contesté, non seulement par les victimes, mais aussi plus généralement par des juges et une partie de la doctrine. L'impossibilité dans ces circonstances d'obtenir le jugement du comportement d'un État étranger devant les cours nationales est en effet souvent perçue comme un déni de justice au sens propre du terme favorisant l'impunité des violations les plus graves du droit international. Or la protection de certaines valeurs considérées comme fondamentales, tout comme l'affirmation du pouvoir de réclamer sont au cœur de la philosophie des droits humains. En cela, le développement du droit international des droits humains vient jouer le rôle de levier contestataire du bien-fondé des normes relatives aux immunités de juridiction. Le présent ouvrage vise à examiner ces différentes questions. Il aborde en profondeur le droit des immunités des États et de ses organes, ainsi que la jurisprudence des tribunaux confrontés à la problématique des violations graves des droits humains. En filigrane, il cherche également à démontrer l'influence des droits humains sur l'évolution du droit international aboutissant à la valorisation des droits individuels sur celle, plus classique, des stricts intérêts de l'État.

